

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,

(Directeur général & greffier-trésorier)

QUE :

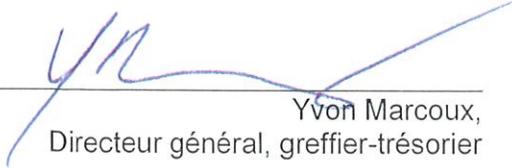
Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 12 juin 2023, le règlement numéro 459-23 sur la réforme des numéros civiques sur une partie du territoire.

L'objet de ce règlement est d'attribuer des numéros civiques à tous les immeubles d'une partie du territoire selon la règle paire et impaire et de décerner le nom de route Ste-Thérèse à la rue Principale.

L'entrée en vigueur de la nouvelle numérotation sera le 18 septembre 2023 pour respecter les échéanciers demandés par Poste Canada.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal situé au 111, rue Principale à Sainte-Hénédine aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Hénédine ce 19^{ème} jour du mois de juin deux mille vingt-trois.


Yvon Marcoux,
Directeur général, greffier-trésorier